



## **CORAP**

### **« COALITION REFORMES ACTION PUBLIQUE »**

Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique  
ASADHO, A.C. E, CAFEC, CALCC, CATISO, CATSR, CDE, CDT, CENADEP, CEPROSOC, CNONGD, Conseil  
FSC, COSSEP, CODELT, CSC, CRONG/Kin, JADI, J.PA, JVE-RDC, LCRDH, Maison de Laïcité de Kinshasa,  
NAD-UNIKIN, PRODDDES, SADEC, SERACOB, SOLIDARCO, SYECO, SYNAR, UNTC, DRF/Base, RDSP,  
ROCFAD, EIENE, AJARC, CERVO, OPIP, Tondele ONG, GTS Envi, CREDOS, MRJ Envi, Mérou Dév, OCEAN,  
Hope Land, Beaux rêves, ACDD, CANACU, DEDDUR, IGED

## **Lettre ouverte à Son Excellence Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo**

### **Concerne : Inga 3 un projet à grand risque pour la République Démocratique du Congo et sa population**

Les organisations membres de la Coalition des Organisation de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP en sigle, qui est une plateforme regroupant un nombre important des organisations de la Société Civile Congolaise impliquées depuis plusieurs années dans le monitoring du projet Inga 3, tiennent à vous présenter les inquiétudes en rapport avec la mise en œuvre de ce projet.

Son Excellence Monsieur le Président de la République, nos organisations saluent votre engagement à développer le secteur de l'électricité, avec une vision d'atteindre au moins 30% d'accès d'ici 2023. Une vision exprimée à travers différents foras, notamment au 1<sup>er</sup> Forum sur l'Energie Electrique, tenu à Matadi du 20 au 22 novembre 2019.

S'agissant du projet Inga 3, Excellence Monsieur le Président, les Organisations membre de la CORAP, constatent que beaucoup de temps se soient écoulés et le contexte du projet Inga 3 a beaucoup évolué en apportant des changements. Malgré cela, aucune intention positive n'a été enregistrée des autorités en charge du projet dans la prise en compte des revendications légitimes des populations congolaises en général et spécifiquement celles des communautés locales qui seront impactées par celui-ci, comme c'est le cas des celles d'Inga, de Luwozi, de Matadi et de Boma.

Autre fois, la CORAP avait conditionné son appui au projet par des réponses aux préoccupations de la Société Civile en ce qui concerne :

#### **1. L'accès de la population à l'information :**

Il y a lieu de noter l'inexistence d'un mécanisme officiel d'accès à l'information du projet Inga 3, mis en place par l'entité gestionnaire. La conséquence de cela est que la plupart des responsables des institutions du pays, le cas des parlementaires et certains membres du gouvernement ne sont pas informés du projet et de son évolution, et encore moins la population dans sa large portion. Raison pour laquelle, la question qui se pose est *comment le contrat du plus gros site hydroélectrique du monde se négocie à huis clos<sup>1</sup> et pour profiter à qui ?*

#### **2. L'implication réelle de la Société Civile et des communautés locales à tout le processus :**

La Société Civile et les communautés locales sont parties prenantes au projet, mais elles se retrouvent toujours écarté du processus, puis qu'absentes dans tous les espaces où se traite la question du projet Inga 3. L'autre fois, elles étaient membres du Comité de Facilitation du projet Inga 3, mais aujourd'hui complètement exclues par les responsables dudit processus. Une pratique qui viole la politique de sauvegarde de la Banque Africaine de Développement et d'autres dispositions dans la législation congolaise<sup>2</sup>.

#### **3. La réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux :**

<sup>1</sup> [http://www.congoenergie.org/images/bibliotheque/GEC\\_Resource-Matters\\_Inga-III\\_FR\\_final\\_2-3%20fran.pdf](http://www.congoenergie.org/images/bibliotheque/GEC_Resource-Matters_Inga-III_FR_final_2-3%20fran.pdf)

<sup>2</sup> Décret n°14/019 du 02 aout 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, de commanditer à l'Agence Congolaise de l'Environnement

Avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, BAD en sigle, les études de préfaisabilité ont été menées et présentées aux différents acteurs en 2013 à Kinshasa. Mais, nous constatons aujourd'hui qu'il n'existe pas d'études d'impacts environnementaux et sociaux, alors que la loi portant principes fondamentaux de l'environnement établit comme préalable la réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux, qui impliquent la consultation des communautés et cela avant la signature de tout engagement avec les développeurs pour la réalisation du projet.

#### **4. Le dédommagement des victimes de Inga I et II :**

L'érection des barrages Inga I et II ont occasionné des pertes des terres des communautés d'Inga, dont pour certaines partiellement et d'autres totalement. Le Clan Makuku Futila est le cas d'une communauté qui a totalement perdu ses terres et se retrouve complément sans terre. Une des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages stipule que pour des projets de construction des barrages en phase, il faut résoudre les problèmes de la phase précédente avant de s'engager pour celle qui suit. Alors que ce n'est pas le cas pour le projet Inga 3, parce que le gouvernement congolais peine à mettre en place un plan de délocalisation et de réinsertion pour plus de 37.000 personnes qui seront délocalisées lors de la construction de cette première phase de Grand Inga.

Un inventaire des biens des communautés de 5 villages sur le site d'Inga a été fait par l'ONG Action pour les Droits, l'Environnement et la Vie, ADEV en sigle, pour lequel les conclusions démontrent que l'impact du projet Inga 3 sera très considérable sur la population, qu'il n'apportera pas des solutions pour l'amélioration des conditions de vies des communautés.

#### **5. La révision du quota réel d'énergie à attribuer à la population congolaise**

Moins de 8% des populations congolaises a accès à l'électricité. Dans l'entretemps presque 75% de l'énergie que produira le projet Inga 3 sera vendue en Afrique du Sud et aux miniers du Katanga. Donc, un projet qui ne viendra pas augmenter significativement le taux d'accès des populations à l'énergie. Une autre faiblesse est qu'il faudrait attendre près de 8 à 10 ans pour consommer son premier mégawatt, pendant que le besoin interne est toujours croissant et immédiat. S'ajoute aux arguments ci-haut évoqués, la demande de l'Angola de 5000 MW. Un contexte qui nous pousse à croire que la population ne pourrait se retrouver dans ce partage du gâteau entre les clients estimés solvables.

**Par ailleurs, force est pour nous de constater une fois de plus, que l'Agence pour le Développement et Promotion d'Inga « ADPI-RDC », une est structure de plus !**

En effet, les organisations membres de la CORAP estiment que la structure ADPI-RDC rattachée à la présidence de la République, contribue à la mauvaise gouvernance du projet Inga 3. Cela, départ son texte constitutif qui est l'ordonnance n° 18-004 portant dispositions complémentaires relatives au statut, à l'organisation et au fonctionnement de « l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga », en sigle « ADPI-RDC ». Ce texte ne prévoit pas expressément un organe qui servira de cadre de concertation entre les parties prenantes, tel qu'il est prévu dans les attributions de cette agence.

Pour votre gouverne, Excellence Monsieur le Président de la République, l'article 9 indique que le Directeur Général de l'ADPI-RDC peut consulter un certain nombre d'acteurs<sup>3</sup>. Parmi les acteurs cités dans l'ordonnance, nous constatons l'absence des communautés locales, des élus nationaux et d'autres membres du gouvernement. Ceci viole notamment

---

<sup>3</sup> Ordonnance n° 18-004 portant dispositions complémentaires relatives au statut, à l'organisation et au fonctionnement de « l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga »,

l'accord de Cotonou en ce qui concerne la consultation, l'implication des communautés locales et de la Société Civile dans un projet d'une si grande importance.

En réalité, nous avons comme l'impression que cette structure est un outil mis en place pour entretenir l'opacité autour du projet Inga 3. Parce que dans sa configuration, elle ne peut favoriser la transparence et la redevabilité, vu qu'elle ne prévoit pas un cadre multipartite, pour prendre les avis de chaque partie.

Mais aussi, il nous semble qu'elle n'est pas à la hauteur des tâches lui confiées, parce qu'une des grandes missions lui assignées, est la réalisation des études d'impacts environnementaux et Sociaux au préalable, chose qui n'a pas été faite jusqu'à ce jour. Une situation qui se justifie par le fait que le pays n'est pas encore prêt à développer un si grand projet comme Grand Inga en commençant par Inga 3.

**En outre, Excellence Monsieur le Président, nous nous questionnons sur la finalité du projet Inga 3 et son format : 4800 ou 11050 !**

Au cœur du débat dans différents foras, entre autres le récent forum sur les Investissements en Afrique 2019, tenu en Afrique du Sud, en présence des représentants du gouvernement congolais, conduit par le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, les représentants des entreprises membres du consortium, les représentants de la BAD et certains autres experts<sup>4</sup>. Les organisations membres de CORAP fustigent l'effet que le gouvernement congolais ne fait que se prononcer sur le projet Inga 3 dans des espaces à l'extérieur du pays et ne se préoccupe pas à organiser un débat public à l'attention des acteurs congolais, notamment les communautés locales, la Société Civile, les scientifiques et les autres élites congolaises.

Pour ce faire, les organisations membres de la CORAP pensent que le projet Inga n'est pas opportun et elles estiment que le problème du projet n'est pas lié au format, mais plutôt à plusieurs aspects qui ne donnent pas des garanties et qui poussent la Société Civile à demandé dans l'urgence son arrêt.

Et pour preuves, Excellence Monsieur le Président, les éléments suivants sont relevés :

- L'inexistence des études d'impacts environnementaux et sociaux
- L'inexistence d'un plan de délocalisation et réinsertion pour plus de 37.000 membres des communautés qui seront déplacés du site d'Inga ;
- La dette, parce que le Partenariat Public Privé sous le mode BOT ne garantit pas que le pays en sera épargné ;
- L'opacité qui entoure le projet (Pas des voix d'accès à l'information, pas des documents en circulation)
- La violation des droits des communautés notamment, l'accès à l'électricité garantis par la Constitution en son article 48. Parce que Inga ne pourra que desservir le monde extérieur et le pays a besoin de développer son potentiel hydroélectrique étendu sur l'ensemble du pays, à travers les micros barrages.

Son Excellence Monsieur le Président de la République, à la lumière de ce qui précède, les organisations membres de la CORAP tiennent à vous demander **de stopper le développement du projet Inga 3**, parce que c'est un projet qui présente d'énormes risques, à savoir : Sur les communautés par la délocalisation de plus de 37.000 ménages et pertes des biens et des valeurs culturelles ; Sur l'économie du pays par l'endettement et des mouvements de corruption ; Sur l'environnement par la modification du lit du fleuve avec impact sur la disparition des espèces ; Sur le changement climatique par production

---

<sup>4</sup> <https://congosynthese.com/vital-kamerhe-soumet-les-projets-inga-iii-et-port-en-eaux-profondes-au-forum-dinvestissements-en-afrique/>

des CO2 par la décomposition de la végétation submergée par les barrages, ainsi qu'à la stagnation de l'eau dans les réservoirs<sup>5</sup> ; etc.

Mais aussi, parce que c'est un projet mal planifier. **Alors que dans l'entretemps, il existe plusieurs opportunités pour booster le développement du secteur de l'électricité en RDC à travers les micro-barrages tel que le démontre l'atlas sur les énergies renouvelables. Une telle orientation sera bénéfique pour le pays, parce qu'elle soutiendra le développement à la base et découragera l'exode rural.**

En termes de priorité pour le développement du secteur de l'électricité, les organisations membres de la CORAP estiment :

- Que le Président de la République devra se rassurer de l'élaboration d'une politique nationale énergétique et d'une planification énergétique ;
- Que le Président de la République devra encourager et pousser le gouvernement à financer le développement des autres formes d'énergies renouvelables, le cas des énergies solaires, des micro-barrages et autres, pour soutenir le mix énergétique
- Que le Président de la République devra se rassurer que toutes les initiatives sont intégrées dans une stratégie d'interconnexion, en terme des pools énergétiques.

En définitif, nous vous suggérons Excellence Monsieur le Président de la République, d'organiser à la demande des communautés locales d'Inga sous l'accompagnement de l'ONG ADEV, une rencontre avec les organisations de la Société Civile impliquées dans le monitoring du projet Inga 3 et les communautés locales d'Inga qui seront impactées par le projet, pour échanger sur les avis et considérations.

Veillez agréer, Son Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Kinshasa, le 25 novembre 2019

### **LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES**

<b>N°</b>	<b>Représents</b>	<b>Organisations</b>	<b>Sigles</b>
1	Danny SINGOMA	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire	CENADEP
2	Raphael OKONDA	Etudes d'Impacts et Normes Environnementales	EIENE
3	Emmanuel MUSUYU	Défense de l'Environnement et Développement Durable	DEDDUR
4	Aimé BAKILA	Cadre pour la Mobilisation Social	CMS
5	Claude EFONGO	Action pour le Développement Intégré du Congo	ADICO
6	Osée MUSAU	Association Communautaire pour le Développement Durable	ACDD
7	Olivier MBANGISA	MRJ/Environnement	MRJ/Env
8	Six BUNGU	CANACU	CANACU
9	Isabelle KAPINGA	Beaux Rêves	BR
10	Madeleine ANDEKA	Action Communautaire pour le Développement Intégral	ACDIC
11	Marie PHOBA	SOS Family SoS Family	
12	André MOLIRO	Hope Land Congo	HLC
13	Chance KYUNGU	Syndicat National des Réformateurs	SYNAR

<sup>5</sup> <https://www.partagedeseaux.info/Les-barrages-hydroelectriques-source-de-gaz-a-effet-de-serre>

14	Anne MARIE	La Solidarité Belgique Congo	SOLIDARCO
15	Dani NDOMBELE	Service d'Action au Développement Communautaire	SADEC
16	MASUDI WAKILONGO	Réseau pour la Promotion de la Démocratie et de Droits Economiques et Sociaux	PRODDDES
17	Thomas LELO	Maison de Laïcité de Kinshasa	MLK
18	Nadine KANGAFU	Plateforme des Femmes des Quartiers Populaires	POFEQ
19	Jojo BAKILA	Jeunes Associés pour le Développement Intégral	JADI
20	Jérôme MANSWEKI	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement Kinshasa	CRONGD/KIN
21	Augustin MPOYI	Conseil pour la Défense Environnementale pour la Légalité et la Traçabilité	CODELT
22	Jacques BIBANGA	Coalition Dette Extérieure de la RDC	CDE
23	Maguy MONANA	Joli Parc Attraction	JPA
24	George CHOMACHOMA	Association des Jeunes pour l'Avenir Radieux du Congo	AJARC
25	Jean KEBA	Association Africaine de Défense de Droits de l'Homme	ASADHO
26	Florence MBWITI	Réveil et Dynamique des Femmes à la Base	RDF/Base
27	Ferdinand MAFOLO	Le Centre pour la Promotion Sociale et Communication	CEPROSOC
28	Baudouin SCHOMBE	Centre Africain d'Echanges Culturels	CAFEC
29	Taty MANIANIA	Jeunes Volontaires pour l'Environnement-RDC	JVE
30	Augustin MPOYI	Association Congolaise pour l'Environnement	ACE
31	Crispin KOBOLONGO	Action Contre les Violations des Droits des Personnes Vulnérables	ACVDP
32	Gabrielle PERO	Forum des Jeunes sur les Ressources Naturelle	FJRN
33	Andre MWANGA	Nouvelles Alternatives pour le Développement-UNIKIN	NAD-UNIKIN
34	JR BOWELA	IGED	IGED
35	Apollinaire NSOKA	Initiative pour le Développement Local	IDEL
36	Salome ELOLO	Femmes Solidaire	FESO
37	Kass MUTABA	Organisation Concertée des Écologistes et Amis de la Nature	OCEAN
38	Raymond LUNEKO	Forum Des Jeunes pour les Ressources Naturelle	FJRN
39	Gabrielle PERO	Forum Des Femmes pour la Gouvernance des Ressources Naturelles	FFGRN
40	AMIGO SESE	GTS/Evironnement	GTS/Evironnement
41	Mimi ZENA	Dynamique des Jeunes et femmes pour le Développement Durable	DJFED

*Secrétariat Technique : 482, Avenue Zinnias, Commune de Limeté*

*Réf : Siège UDPS*

*Facebook : CORAP*

*Tél : (+243) 811697699, 972604197*

*E-mail : [emmamus42@gmail.com](mailto:emmamus42@gmail.com) ; [corapreforme2014@gmail.com](mailto:corapreforme2014@gmail.com)*

*[www.congoenergie.org](http://www.congoenergie.org) ; [www.stoplnqa3.org](http://www.stoplnqa3.org)*